



COMMENT SAVOIR PLANTER SES CHOUX SANS UN SOU ?

*Faites vous conseiller
pour créer votre potager
la ville finance jusqu'à
75 % la prestation de conseil*

**le chèque
potager**



DÉMARREZ
VOTRE POTAGER
SANS VOUS PLANTER !



VILLE DE
mondeville

www.mondeville.fr





Mondeville vous aide à créer votre potager !

Se lancer dans un potager n'a rien de simple. Pour vous aider à démarrer, le *chèque potager* finance de 50 à 75 % du conseil en création de jardin potager réalisée par la société *Binette & Grelinette*, partenaire de la ville.

Le « chèque potager » est un soutien financier pour la création d'un potager dans votre jardin, que vous soyez locataire ou propriétaire. Avec ce chèque, la ville de Mondeville prend en charge une large partie du coût du prestataire qui vous accompagnera dans la création de votre potager (lire plus-bas). Deux niveaux d'aide sont prévus :

→ 75 % du prix de la prestation (180 €) si votre quotient familial est = ou < à 920.

Votre reste à charge est alors de 45 €

→ 50 % du prix de la prestation (180 €) si votre quotient familial est supérieur à 920

Votre reste à charge est alors de 90 €



La prestation est assurée par l'entreprise normande BINETTE ET GRELINETTE. Elle se compose d'un état des lieux du terrain (sol, orientation...), d'une aide au choix des variétés, de conseils pour la mise en place du potager et l'aménagement du jardin. BINETTE ET GRELINETTE vous remet ensuite un dossier personnalisé avec un bilan de la visite, les conseils de culture, un plan d'aménagement du jardin et un calendrier des plantations et des fiches par fruits et légumes. Il ne reste plus qu'à se retrousser les manches !

Pour en savoir plus : binettegrelinette.com

La demande peut se faire en ligne sur mondeville.fr ou en remplissant ce coupon et en le déposant au nouvel Espace France Service de Mondeville situé à Quai des Mondes, 4, rue Calmette. Pour tout renseignement : biodiversite@mondeville.fr ou le 02 31 35 52 21

Demande de chèque potager

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____

Email _____ tél _____

Propriétaire Locataire

Date :

Signature:

Merci de joindre votre numéro allocataire CAF ou une copie de votre dernier avis d'imposition (à défaut, vous bénéficierez de la prise en charge de 50%). Le règlement complet du chèque potager est disponible sur mondeville.fr et en version papier à l'Espace France Service et en Mairie.